



# FFPABC

Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences

## Comment choisir le bon organisme de bilan de compétences ?

*Pour trouver le centre de bilan le plus adapté à vos besoins, vous pouvez procéder en deux temps. Une recherche préalable vous permettra de sélectionner 2 à 3 centres que vous pourrez ensuite contacter puis rencontrer lors d'un entretien d'accueil gratuit et sans engagement.*

### Les recherches préalables

Vérifier la réputation du cabinet en ligne, vous renseigner sur les retours d'anciens bénéficiaires.

- **Lisez les avis :** Rendez-vous sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) pour retrouver la liste des centres à proximité de chez vous. Prenez le temps de lire les avis disponibles sur Mon Compte Formation et sur Google.
- **Pensez aux recommandations :** Si une personne de votre entourage a réalisé un bilan de compétences, n'hésitez pas à lui demander quel centre l'a accompagné, et s'il le recommande. Si vous réalisez votre bilan avec votre entreprise, pensez à demander à votre employeur si un cabinet partenaire peut être proposé.
- **Les aspects pratiques :** Vérifiez la situation géographique du centre : est-ce pratique et accessible (en transport, en voiture, adaptés aux personnes en situation de handicap...) ? Est-ce possible de réaliser certaines séances à distance ? L'amplitude horaire s'adapte-t-elle à votre emploi du temps ?

### Les éléments à vérifier lors de l'entretien préalable

#### 1. L'expérience du centre et les certifications 'qualité'

Le centre de bilan existe depuis plusieurs années et possède des certifications 'qualité' récentes : Datadock, Qualiopi, FFPABC ....

#### 2. La méthodologie

Le centre réalise des bilans de compétences au sens de la loi, en respectant les 3 phases obligatoires :

##### La phase préliminaire qui permet de :

- Analyser votre demande et votre besoin
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et votre besoin
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

##### La phase d'investigation qui permet de :

- Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence
- Élaborer une ou plusieurs alternatives

##### La phase de conclusion qui permet de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels

- **Une synthèse** vous sera remise à la fin de l'accompagnement.
- **Un RDV de suivi** est proposé par le centre 6 mois après la fin du bilan.



# FFPABC

Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences

## Le profil du conseiller

- ➔ Le conseiller-bilan doit avoir une solide expérience dans le domaine de l'accompagnement professionnel
- ➔ Une formation de psychologue du travail, coach professionnel certifié ou consultant en Ressources Humaines
- ➔ Il doit proposer un accompagnement personnalisé et pouvoir s'adapter à tous les profils
- ➔ Il doit être bienveillant et avoir le sens de l'écoute. Mais également savoir garder un esprit aiguisé, critique, et pouvoir être constructif dans sa réflexion
- ➔ Il doit également vous laisser libre de vos choix : vous êtes le seul décisionnaire de votre projet !

## Les outils et méthodes utilisées

- ➔ Les méthodes du centre doivent être reconnues
- ➔ Les tests utilisés doivent être scientifiquement valides et récents dans leurs étalonnages
- ➔ Le centre doit proposer une documentation fiable et récente sur les métiers, les formations et le marché de l'emploi
- ➔ Les outils utilisés par le conseiller doivent être choisis en fonction de vos besoins

## La personnalisation de l'accompagnement

- ➔ Le centre propose des accompagnements personnalisés pour s'adapter à chaque individu, sa situation et ses attentes
- ➔ Un parcours de bilan de compétences sur mesure, avec des objectifs individualisés

## La durée du bilan

- ➔ La durée totale du bilan ne peut excéder 24h
- ➔ Le temps d'entretien en face à face avec le conseiller doit être plus important que le temps de travail personnel. Pour un bilan en 24h = minimum 16h d'entretien

## La déontologie

- ➔ Le conseiller-bilan est soumis à une déontologie, il doit :
  - Respecter votre consentement,
  - Être transparent,
  - Assurer la confidentialité totale de vos échanges.